

Public

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des grues auxiliaires en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES® R490

Pré-requis

Maîtriser la langue française

Le permis de conduire est indispensable pour la conduite des véhicules porteurs des grues auxiliaires sur camion

**Durée**

2 jours soit 14 heures

- 7 heures de théorie
- 7 heures de pratique

Coût

630 € HT
756 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation
Et attestation de réussite de contrôle des connaissances
théorique et du savoir-faire pratique

Lien vers MonCompteFormation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

**Pédagogie****► Résultats attendus**

Obtenir l'autorisation de conduite

► Objectifs pédagogiques

Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des grues auxiliaires

Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des grues auxiliaires

Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.

Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

► Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs / e-learning

Exercices et mise en situation pour la partie pratique

Remise d'une documentation à la fin du stage

**Calendrier 2021****► Périgueux**

- 1 session par mois (Nous consulter)

► Intervenants

- Formateurs expérimentés

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

EPI

Se munir impérativement de chaussures de sécurité, casque, gants, vêtement réfléchissant

Théorie

Aspect réglementaire

- Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS
- Les conditions requises pour conduire une grue auxiliaire
- Les documents accompagnant la grue auxiliaire

Sensibilisation à la sécurité

- Les accidents de grue auxiliaire (statistiques, causes, prévention)
- Les responsabilités du conducteur de grue auxiliaire et de l'employeur
- Les organismes de prévention des risques

Technologie des grues auxiliaires

- Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes de la grue auxiliaire, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité

La conduite des grues auxiliaires en sécurité

- Les vérifications à la prise et fin de poste
- La capacité du levage (hauteur, poids, portée)
- Les facteurs de stabilité
- Les déplacements sur le chantier
- La signalisation réglementaire
- Les conditions de sécurité (EPI, proximité des lignes électriques ...)
- Les produits dangereux
- La mise en sécurité en fin de poste

Pratique

- Vérification de la grue auxiliaire
- Utilisation en situation de travail avec élévation et déport, mise en œuvre
- Signalisation et balisage
- Procédure et utilisation des différentes commandes
- Vérification de fin de poste

Évaluations des connaissances

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques

Cette formation permet de se présenter aux épreuves du CACES® selon la R490 CNAMTS

Public

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des grues auxiliaires en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES® R490

Pré-requis

Maîtriser la langue française
Le permis de conduire est indispensable pour la conduite des véhicules porteurs des grues auxiliaires sur camion
Avoir participé à une formation si passage du test



Durée

1 jour soit 7 heures

Coût

200 € HT (240 € TTC) par participant pour 1 test avec commande manuelle **ou** télécommande
350 € HT (420 € TTC) pour 1 test avec commande manuelle **et** télécommande



Certification visée : CACES R490



Lien vers MonCompteFormation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>



Calendrier

► Périgueux

- 1 session par mois (Nous consulter)

► Intervenants

- Testeurs habilités par un organisme tiers

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.



Pédagogie

► Résultats attendus

Obtenir le CACES R490 selon la CNAMTS

► Objectifs pédagogiques

Passage des épreuves théoriques pratiques en vue d'obtenir le CACES®

Test CACES

Présentation

Le CACES® est issu de recommandations de la CNAM. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.

Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur. La photo est obligatoire.

Évaluation théorique

- Durée : 1 heure environ
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

Évaluations pratique

- EPI obligatoire : Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants, casque de chantier, vêtement réfléchissant)

Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques

- Notation : La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués **et** d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème
- Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par AFNOR, organisme certificateur

Fin des épreuves

- Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

Validité

- 5 ans